Image not found or type unknown

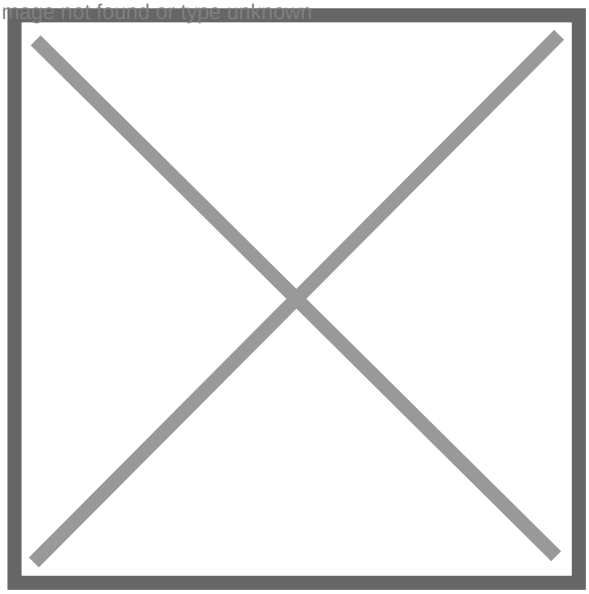

Congés payés avec convention collective café, hotels, resto

Par **jenniferdiaz**, le **10/04/2009** à **05:06**

Bonjour,

Je travaille en discothèque depuis septembre 2007.
En mai 2008 j'avais donc accumulé 21 jours (2,5 x 9 = 22,5)

Je pense que j'ai 21 au lieu de 22,5 parce que j'ai commencé fin septembre

Au mois d'aout 2008 j'ai pris 4 jours de congés payés, il m'a été retiré 23 jours (6x4=24 ; 24-1=23 car le 15 aout en faisait partie, il n'a pas été compté)
Ils m'ont pris 21 sur la periode 2007-2008 et 2 sur la période 2008-2009

J'ai donc vérifié la convention collective des cafés, hotels, restaurants et il est dit que : "quelle que soit la durée du repos hebdomadaire, il est compté pour le calcul du congé 6 jours ouvrables par semaine."

Donc si je comprends bien, que je prenne 1 jour ou 3 jours pour 1 semaine, il m'est décompté 6 jours.

Ma question est la suivante :

Ma boite n'est ouverte que 3 jours par semaine, donc est-ce que normalement il n'auraient

pas du me décompter seulement la moitié donc 4x3=12

Et si je ne travaille qu'1 seul jour par semaine, est-ce qu'il n'auraient pas dû me décompter seulement 4 jours (4x1=4)

Merci d'avance pour vos illuminations, j'ai bien peur de m'etre fait entubé...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés